

Reprise de la cotation des actions des sociétés

**GECINA**

(Eurolist)

**MEDEA**

(Eurolist)

En accord avec les sociétés, le Président de l'Autorité des marchés financiers a demandé la reprise de la cotation des actions GECINA et MEDEA le 23 novembre 2007 à partir de 13 heures.

L'Autorité des marchés financiers fera connaître dans les conditions habituelles sa décision sur la conformité du projet d'offre publique de rachat d'actions déposé le 22 novembre 2007 par la société GECINA sur ses propres actions par remise d'actions MEDEA (cf. Décision et Information 207C2600 du 22 novembre 2007).

Les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les actions GECINA et MEDEA pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-38 à 231-41, 233-5 et 233-6 du règlement général).